



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

I. Le cadre général

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année par la collectivité, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif 2017 est voté le 11 juin 2018 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif de la commune.

II. La section de fonctionnement

a) Éléments préliminaires

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, concessions cimetières, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux participations versées par les autres collectivités et les partenaires.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le résultat de l'exercice. Ce dernier cumulé avec le résultat antérieur (de N-1) détermine l'autofinancement disponible, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	REALISE 2017	OBJET	REALISE 2017
Charges générales (011)	167 897,21€	Produits des services (70)	161 310,63€
Charges de personnel (012)	427 572,16€	Impôts et taxes (73)	489 709,64€
FPIC (014)	0€	Dotations et participations	483 689,71€
Subventions et participations	157 678,43€	Produits de gestion courante (65)	55 438,27€
Frais financiers (66)	35 148,22€	Atténuation de charges (013)	5 851,55€
Charges exceptionnelles (67)	157,50€	Produits exceptionnels (77)	2 891,99€
Opérations d'ordre	0	Travaux en régie (722)	29 409,98€
DEPENSES TOTALES	788 453,52€	RECETTES TOTALES	1 228 301,77€

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2017:

- Taxe d'habitation (TH) 7,65%
- Foncier bâti (FB) 11,70 %
- Foncier non bâti (FNB) 85,21%

Les taux des taxes directes locales sont identiques à ceux de 2016.

III. La section d'investissement

a) Éléments préliminaires

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers,

d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	REALISE 2017	OBJET	REALISE 2017
Plan de relance FCTVA	27 513,50€	Dotations, fonds divers	600 561,22€
Rbsmt Capital de la dette	92 791,05€	Les subventions perçues	66 363,14€
Etudes, PLU et concessions	2 538,00€	Emprunt mobilisé	0,00€
Immobilisations corporelles	118 941,15€		
Immobilisations en cours	163 847,89€		
Opérations d'ordre	29 409,98€		
DEPENSES TOTALES	435 041,57€	RECETTES TOTALES	666 924,36€

c) Les principales opérations d'investissement réalisées en 2017

- Création des parkings « Saribou », « Le Fez » et « Monuments aux Morts »
- Achat du terrain à l'Herma pour la salle polyvalente
- Entretien voirie « Le Fort », « Le Juvenel », « Impasse des Pins »
- Eclairage public 2^{ème} tranche - LED
- Maitrise d'œuvre pour la construction de la salle polyvalente
- Sécurisation de l'école publique
- Restauration de la chapelle du cimetière
- Achat d'un podium pour la salle polyvalente

d) Les recettes d'investissement

- Le FCTVA : 76 920€.
- La Taxe d'aménagement : 69 194€.
- Les Excédents de financement capitalisés (l'autofinancement): 450 000€.
- Les subventions reçues : 66 363€.

III. Les résultats de l'exercice 2017

Le résultat de l'exercice 2017 est défini comme la différence entre les recettes et les dépenses de chaque section.

a) La section de Fonctionnement

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 439 848,25€.

Recettes 2017	1 228 301,77€
Dépenses 2017	788 453,52 €
Résultat 2017	439 848,25 €

b) La section d'Investissement

Le résultat de la section d'Investissement est excédentaire de 231 882,79€.

Recettes 2017	666 924,36 €
Dépenses 2017	435 041,57 €
Résultat 2017	231 882,79€

c) Le résultat global

Le résultat global de l'exercice 2017 intègre les deux éléments suivants :

- Les Restes à Réaliser (RAR) 2017 reportés sur 2018. Il s'agit des crédits engagés en Investissement,
- Les résultats de l'exercice antérieur (2016) de chaque section.

Les tableaux ci-après récapitulent les données et détermine le résultat global de clôture :

La Section d'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2016	-93 511,78 €
Résultat de l'exercice 2017	231 882,79 €
RESULTAT DE CLOTURE	138 371,01€
Les RAR en dépenses	129 760,61€
Les RAR en recettes	12 757,00€
Solde des RAR	-117 003,61 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	21 367,40 €

La Section de FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2016 reporté	138 654,28€
Résultat de l'exercice 2017	439 848,25 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	578 502,53€

Le résultat global de clôture pour les 2 sections est de 599 869,93€ (Yc les RAR)